

notifiant la Ville de son intention d'ériger des poteaux dans les rues Bleury et Ste-Catherine.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec instruction de s'aboucher avec le Département en Loi à ce sujet.

9.—De M. J. Barry, se plaignant de l'état du trottoir en face de sa propriété Nos 829 à 833 rue Ste-Catherine-Est.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

10.—De la "Montreal Street Ry Co." demandant que l'on place les escaliers du Champ de Mars en face de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Renvoyée à la Commission des Parcs et Traverses.

11.—De la "Amherst Park Land Co." offrant de céder à la Ville le reste des rues formant partie du lot du cadastre No 488 ainsi que le reste des rues formant partie du lot du cadastre No 5 du Sault aux Recollets.

Question différée.

12.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à donner à la "International Gully Co." une commande de 10 puisards "Renaud" à raison de \$24.50 chaque, à la condition que lesdits puisards soient livrés à la Ville dans le délai d'un jour après la réception de ladite commande.

RAPPORTS.

13.—De l'inspecteur de la Ville, recommandant que le lot du cadastre No 1382 du quartier Ste-Marie, formant partie de la rue Dufresne, soit inscrit et décrit comme rue publique.

Renvoyée à M. l'échevin Bumbray pour son approbation.

14.—La question de la construction d'un égout dans la rue Maisonneuve, de la rue Logan à la rue LaFontaine est renvoyée à la prochaine séance.

15.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder à M. N. G. Valiquette la permission de construire une souie à charbon en face de son magasin sur la rue St-Timothée près de la rue Ste-Catherine, conformément aux dispositions des règlements Nos 49 et 362; et, de plus, qu'un acte notarié soit préparé en conséquence et que Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville. Ledit acte devant être enregistré sur la propriété dudit N. G. Valiquette.

16.—*Résolu*: De référer de nouveau la question de la construction d'un égout dans la rue Rachel, à l'inspecteur de la Ville pour un rapport, attendu que la municipalité de DeLorimier est maintenant annexée à la Ville de Montréal.

17.—De l'inspecteur de la Ville, informant la Commission que la "Sicily Asphaltum Paving Co." avait négligé de livrer les 100,000 briques "Metropolitan" commandées le 26 mai 1909, en conformité des termes et conditions stipulés dans le rapport de la Commission de la Voirie en date du 8 mai 1909 et ratifié par le Conseil Municipal le 10 mai 1909.

M. Cochrane, secrétaire de ladite Compagnie, qui est présent à la séance, admet le bien fondé du rapport de l'inspecteur de la Ville, et demande un délai de 2 jours, et après délibération, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder un délai additionnel de 8 jours à ladite compagnie, sans préjudice aux droits de la Ville à ce sujet.

18.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans l'avenue Papineau, à partir de la rue Gilford jusqu'au chemin des Carrières.

19.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue Gilford, à partir de la rue Christophe Colomb jusqu'à un point à environ 160 pieds vers l'Est.

20.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction d'un égout dans la rue Milton, à partir de la rue Durocher jusqu'à un point à environ 100 pieds vers l'Est.

21.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la réclamation de MM. R. E. T. Pringle Co. Ltd, au montant de \$19.40 pour la confection d'un trottoir en bois par ladite compagnie en face de sa propriété, rue Albert, sans l'autorisation du département de la Voirie.

Résolu: De référer la question à la Commission des Finances.

22.—A la demande de M. l'échevin J. B. A. Martin, il est *Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$630 affecté à

City of its intention to erect poles in Bleury and St. Catherine streets.

Referred to the City surveyor with instruction to confer with the Law Department in this connection.

9.—From Mr. J. Barry, complaining of the state of the sidewalk, in front of his property Nos 829 to 833, Ste-Catherine street East.

Referred to the City surveyor.

10.—From the Montreal Street Ry Co., asking that the steps on "Champ de Mars", opposite Hotel de Ville avenue, be displaced.

Referred to the Parks and Ferries Committee.

11.—From the Amherst Park Land Co., offering part of cadastral lot No. 488 and the rest of the streets forming part of cadastral lot No. 5, Sault-aux-Recollets.

Consideration deferred.

12.—*Resolved*: That the City surveyor be authorized to order from the International Gully Co., 10 "Renaud" gullies at \$24.50 each, provided said gullies are delivered to the City the day after the reception of said order.

REPORTS.

13.—From the City surveyor, recommending that cadastral lot No. 1382, St. Mary's ward, forming part of Dufresne street, be inscribed and described as a public street.

Referred to Ald. Bumbray for his approval.

14.—The question of building a sewer in Maisonneuve street, from Logan to Lafontaine street, was referred to the next meeting.

15.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that Mr. N. G. Valiquette be granted permission to construct a coal chute in front of his store, on St. Timothé street, near Ste. Catherine street, in accordance with the provision of by-laws Nos. 49 and 362; and, further, that a notarial deed be prepared accordingly, and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City. The said deed to be registered on the property of the said N. G. Valiquette.

16.—*Resolved*: That the question of laying a sewer in Rachel street be again referred to the City surveyor for a report, in view of the fact that De Lorimier municipality is now annexed to the City of Montreal.

17.—From the City surveyor, informing the Committee that the Sicily Asphaltum Paving Co. has neglected to deliver the 100,000 Metropolitan bricks, ordered on the 26th of May 1909, in accordance with terms and conditions stipulated in the Road Committee's report, dated the 8th of May 1909, and ratified by the City Council on the 10th of May 1909.

Mr. Cochrane, secretary of the said Company, present at the meeting, admitted that the City surveyor's report was well founded, and he asked for a delay of 2 days, and after deliberation, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that an additional delay of 8 days be granted said Company, without prejudice to the City's rights in this connection.

18.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of a sewer in Papineau avenue, from Gilford street to Carrières street.

19.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that a sewer be laid in Gilford street, from Christophe Colomb to a distant about 160 feet eastwards.

20.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of a sewer in Milton street, from Durocher street to a distance about 100 feet eastwards.

21.—From the City surveyor against the claim of Messrs. R. E. T. Pringle Co., Ltd, amounting to \$14.40 for the construction of a wooden sidewalk by the said firm, in front of its premises, Albert street, without being authorized by the Road department.

Resolved: To refer the matter to the Finance Committee.

22.—At the request of Ald. J. B. A. Martin, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending